



CCRF et
LABORATOIRES

ACTUALITÉS

2015 - n° 38 SCL
10 novembre 2015

CAP N° 3 du SCL Adjoints Techniques de Laboratoire 15 octobre 2015

La CFDT était représentée par **Rachid AABOUNI** (Paris).

Sommaire

	Pages
1. Procès-verbaux des CAP précédentes	1
2. Tableaux d'avancement	3
a. ATL 1 ^{ère} classe	3
b. ATPL 2 ^{ème} classe	3
c. ATPL 1 ^{ère} classe	4
3. Questions diverses	4

Cette commission était présidée par le chef du SCL, M. Gérard PERUILHE, assisté de Mme Catherine THIL, son adjointe et de Mmes Nadine DE BELLIS et Sylvie GAUTHIER, du pôle Ressources humaines du SCL.

La DGDDI était représentée par Mme THIL et la DGCCRF par Mme DE BELLIS.

1. Procès-verbaux des CAP précédentes

a- CAP du 3 avril 2015

Le procès-verbal de la CAP en formation plénière (tous grades) est approuvé à l'unanimité.

b- CAP du 26 juin 2014

Le procès-verbal de la CAP en formation restreinte n° 2 (ATPL) est approuvé sans observation.



2. Tableaux d'avancement

a- Accès au grade d'ATL de première classe

Pouvaient être promus au grade d'adjoints technique de laboratoire de première classe les adjoints techniques de laboratoire de deuxième classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et justifiant d'au moins cinq années de service effectif dans le grade.

6 agents remplissaient les conditions de promouvabilité. Jusqu'à deux promotions étaient possibles.

Ont été promus sur place, sur avis unanime de la CAP :

	Laboratoire	Date d'effet
Franck G	91 - IDF-Massy	1 ^{er} juillet 2015
Jean-Jacques L	91 - IDF-Massy	1 ^{er} novembre 2015

b- Accès au grade d'ATPL de deuxième classe

Pouvaient être promus au grade d'adjoints technique principal de laboratoire de deuxième classe les adjoints techniques de laboratoire de première classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et justifiant d'au moins six années de service effectif dans le grade.

5 agents remplissaient les conditions de promouvabilité. Une seule promotion était possible.

A été promue sur place, au L34 – Montpellier, Ariane C, sur avis unanime de la CAP.

c- Accès au grade d'ATPL de première classe

Pouvaient être promus au grade d'adjoints technique principal de laboratoire de première classe les adjoints techniques principaux de laboratoire de deuxième classe ayant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins cinq années de service effectif dans le grade.

5 agents remplissaient les conditions de promouvabilité. Une seule promotion était possible.

A été promu sur place, au L35 – Rennes, Cédric L., sur avis unanime de la CAP.

3. Questions diverses

Un agent a été écarté en 2014 du versement de l'abondement de l'allocation complémentaire de fonction, et malgré plusieurs courriers n'a pas obtenu de réponse de l'administration.

L'administration précise que l'agent ne pouvait percevoir l'abondement prévu par l'accord majoritaire dans la mesure où les conditions pour en bénéficier n'étaient pas remplies à la date de référence, soit le 1^{er} juin 2014.

L'administration s'engage à répondre par écrit à l'agent concerné.

Le représentant de la CFDT est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Rachid AABOUNI (Paris) 01.44.54.21.21